

CONSIGNES DE TRI

Emballages ménagers



La règle est simple : Tous les emballages se trient !

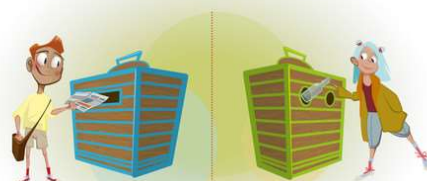
A mettre dans votre bac jaune, en vrac :

- ✓ Les plastiques : bouteilles, bidons, flacons, barquettes, boîtes, pots, gobelets, sacs, sachets et films en plastique
- ✓ Les cartons fins
- ✓ Les métalliques
- ✓ ...

Verres et Papiers

À mettre en point d'apport volontaire :

- ✓ Bouteilles
- ✓ Pots et bocaux
- ✓ Tous les papiers : journaux, livres, cahiers
Enveloppes, annuaires...



Déchets verts et organiques



Dans mon composteur :

- ✓ Épluchures de légumes et restes de repas
- ✓ Petits cartons (rouleau de papier toilette...)
- ✓ Mouchoirs en papiers, essuie-tout
- ✓ Marc de café, sachet de thés
- ✓ Déchets végétaux
- ✗ Produits animaux (litières d'animaux, viande, poisson, lait, etc...)
- ✗ Agrumes
- ✗ Plantes infestées
- ✗ Herbes folles issues du désherbage ou autre végétal susceptibles de contaminer le compost, qui contaminera à son tour l'espace sur lequel il sera épandu

Vous pouvez acquérir un composteur gratuitement auprès de SYCODEM, il est recommandé d'installer un grillage dans le fond (type grillage pour les poules) afin d'éviter l'intrusion de rongeurs

Coquillages

À déposer en déchetterie

- ✓ Huitres
- ✓ Moules
- ✓ Coquilles Saint-Jacques
- ✓ Bigorneaux, bulots, palourdes...
- ✗ Ne pas déposer de crustacés : crabes, crevettes, langoustines...
- ✗ Ne pas déposer tout autre produit : sac plastique, citron, papier rince doigts, etc...



Textiles, linges et chaussures usagés

À déposer dans un point de collecte



Tous les articles se recyclent, même usés ou déchirés !

- ✓ Les vêtements, chaussures et textiles doivent être propres et secs
- ✓ Les articles sont à déposer dans des sacs de 30L maximum bien fermés
- ✓ Les chaussures doivent être attachées par paire
- ✗ Attention, ne pas déposer des articles souillés ayant servi au bricolage (peinture, enduit, ...) car ils ne sont pas valorisables

Une appli ? TRIVAOU !

Pour un tri encore plus facile, télécharger gratuitement

l'application TRIVAOU !

Grâce à cette application mobile proposée par Trivalis, vous pourrez entrer le nom du déchet ainsi que le nom de la commune pour savoir où le déposer.

